



RETRAITES, RÉGIMES SPÉCIAUX: POUR UNE RÉPARTITION SOLIDAIRE DES RICHESSES !

Derrière la remise en cause des régimes dits spéciaux se profile un choix de société. On nous bassine avec le « déficit » de ces régimes (comme celui de la Sécu dans son ensemble) en accusant les « privilégiés » que seraient les travailleurs de ces secteurs (SNCF, RATP, EDF, etc.).

Or lors de ses nombreuses apparitions médiatiques, le gouvernement se garde bien de pointer du doigt l'ensemble des régimes spéciaux, comme ceux des députés ou des militaires. Pourtant dans l'armée, 500 000 militaires se partagent un pactole de 8,2 milliards d'euros contre 5 milliards pour 1,1 millions de pensionnés à la SNCF. Un militaire peut en outre prendre sa retraite au bout de 15 ans de service contre 37,5 pour un cheminot.

Si ces régimes sont « plus favorables », c'est dû à des cotisations plus importantes ainsi qu'à une prise en compte de la pénibilité et de la continuité du service public (travail de nuit, horaires décalés, disponibilité, mobilité, etc.). Est aussi passé sous silence le fait que ces régimes spéciaux, comme le régime général, participent au financement des retraites des non-salariés (agriculteurs, commerçants et artisans) pour plusieurs milliards d'euros chaque année (6 milliards en 2006). Par ailleurs, le « déficit » des régimes spéciaux est aussi dû au déficit démographique résultant de la baisse des effectifs (notamment en favorisant le tout-routier contre le frêt ferroviaire), et donc des cotisations. Les vrais privilégiés sont en fait les patrons, exonérés de cotisations (25 milliards par an dont 10 milliards pour les retraites), y compris sur leurs stockoptions (3 milliards par an), sans compter les parachutes dorés et retraites chapeaux.

Pour remédier au « déficit » des retraites, on nous propose d'aligner les régimes spéciaux sur celui de la fonction publique puis d'augmenter les annuités de cotisations de l'ensemble des salariés à 41 annuités en 2012 (loi Fillon 2003), voire plus dans les années suivantes. Or l'augmentation de ces annuités pose plusieurs problèmes. Si les départs en retraite sont repoussés, le chômage risque d'augmenter, notamment chez les jeunes et les seniors, déjà confrontés à de gros problèmes d'embauche. D'autant plus que le développement de la précarité et du chômage rend impossible d'atteindre 41 annuités, ce qui augmentera les inégalités entre ceux, riches, capables de souscrire à des retraites complémentaires (fonds de pension) et ceux, pauvres, qui devront se contenter de retraites amputées. Plus largement, ces attaques cachent des enjeux idéologiques. La qualité de vie et la place du « progrès » : doit-on vivre plus vieux pour travailler plus ou pour profiter de la vie ? Le trou de la Sécu est un problème de redistribution des richesses, qui ne cessent d'augmenter. Doit-on répartir ces dernières de manière solidaire (par des cotisations salariales) ou promouvoir l'individualisme (fonds de pension) ? Le chômage et la précarité sont de la responsabilité des patrons, c'est donc à eux de payer.

Toutes ces manoeuvres montrent quel cap le gouvernement veut prendre : celui de la destruction pure et simple de la solidarité, de ce qui reste des services publics de la santé, de l'éducation et des transports. Il entend piétiner les principes fondateurs de la protection sociale : unité et universalité. Demain il ne restera plus rien si l'on renonce à se battre aujourd'hui.

C'est pourquoi la CNT souhaite une uniformisation et une harmonisation par le haut des régimes afin d'en finir avec la multitude exagérée, corporatiste et inégalitaire des statuts.

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau Confédéral BP 30423 35004 RENNES cedex / cnt@cnt-f.org
Tel: 08 10 000 367 NoAzur (Prix appel local) / Fax: 02 99 63 12 58 / www.cnt-f.org

Nos revendications :

- Retraites à 55 ans pour tous et toutes à taux plein.
- Pour le retour d'urgence au 37,5 annuités, vers les 35 annuités pour tous (travailler moins pour travailler tous).
- Prise en compte de la pénibilité du travail (avec comme critère l'espérance de vie par catégorie socio-professionnelle).
- Prise en compte des années d'études et des périodes de chômage.
- Refus des retraites par capitalisation (épargne salariale et fonds de pension) ou de son financement par l'impôt.
- Réduction massive du temps de travail sans perte de salaire et emploi pour tous et toutes.
- Augmentation des salaires et notamment des bas salaires (donc augmentation des cotisations).

Le meilleur moyen de partager les richesses produites, exprimées par le PIB, est de les faire retourner à celles et ceux qui les ont produites, c'est-à-dire les salariés, par le biais des salaires et des cotisations.

- Pour une retraite à 100 % de taux de remplacement calculée sur les salaires (au minimum le Smic) revalorisés les plus hauts de la carrière du salarié.
- Exclusion du patronat (Medef et Cie) des instances de gestion des caisses de solidarité des travailleurs (Sécu, retraite, chômage) et gestion de ces caisses par les travailleurs eux-mêmes.
- Suppression des exonérations de cotisation.
- Financement par une revalorisation des cotisations patronales, inchangées depuis vingt ans.
- Élargissement la base des cotisations à tous les éléments de la rémunération (intéressement, participation, stock-options).

Anticapitaliste et autogestionnaire, la CNT lutte pour une redistribution des richesses au profit des travailleurs et au détriment du capital.

Recevez gratuitement 3 numéros du *Combat Syndicaliste* ! mensuel confédéral et internationaliste de la CNT.

Nom:.....Prénom:.....Adresse:.....

.....Code Postal:.....Ville:.....

Secteur d'activité:.....Mail:

Renvoyer le coupon suivant à CNT BP 30423 35004 RENNES cedex CNT-Retraites regimes spéciaux 20 novembre 2007